

MAIRIE DE SAINTE-CROIX  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse  
Canton de Meximieux

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX - N° 2025 - 11**  
**Séance du 07 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 07 avril, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 03 avril, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LEVRAT.

Présent(es) : Mesdames Florence BERTHIER-CASSET, Cécile BOUCHARD, Laurence CHOUTEAU, Sylvie GENEVOIS-MEITRE, Corine GONIN, Sylvie OBADIA,  
Messieurs Alain CURTAT, Alexandre DIDIER, Michel DONGUY, Patrick HAUTAPLAIN, Michel LEVRAT, Frédéric MARTIN, Joël MEANT, Jean-Philippe RABATEL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

---

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Section de fonctionnement : 445 000 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 615 000 € en dépenses et en recettes

Dont restes à réaliser

Dépenses 46 127,14 €

Recettes 0,00 €

Section de fonctionnement dépenses en €		Section de fonctionnement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
011	183 630,98	002	46 097,32
012	164 500,00	70	40 000,00
014	12 000,00	73	229 652,68
023	25 469,02	74	108 950,00
042	1 000,00	75	20 300,00
65	48 200,00		
66	9 200,00		
67	1 000,00		
<b>Total</b>	<b>445 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>445 000,00</b>

Section d'investissement dépenses en €		Section d'investissement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	85 391,88	021	25 469,02
13	3 000,00	040	1 000,00
16	16 500,00	10	147 030,98
20	18 000,00	13	160 000,00
204	450,00	16	281 500,00
21	415 530,98		
23	5 000,00		
27	25 000,00		
Reste à réaliser	46 127,14	Reste à réaliser	0,00
<b>Total</b>	<b>615 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>615 000,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif pour 2025 par nature :
  - ✚ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - ✚ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - ✚ Et avec reprise des résultats de l'exercice 2024,
  
- **DONNE** pouvoir au maire d'utiliser la fongibilité asymétrique des crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, en mairie,  
 Les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
 Michel LEVRAT



Transmise en préfecture le 10/04/2025  
 Publication faite le 10/04/2025